

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16111535

de

**Déposé au Greffe du Tribunal
de commerce** de LIEGE, division NEUFCHATEAU
le 27 JUL. 2016
Jour de sa réception
Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : **0404.335.491**

Dénomination

(en entier) : **BRASSERIE DU GRAND ENCLOS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Minières 2 à 6832 Sensenruth**

Objet de l'acte : Démission - nomination d'un gérant

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2016 :

" Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Fabrice MAZIERS à compter de ce jour.

L'assemblée le remercie pour la façon dont il a exercé ses fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à la nomination d'un nouveau gérant et appelle à cette fonction pour une durée illimitée, la société privée à responsabilité limitée « GROUPE MAZIERS GESTION », ayant son siège social à 6880 Bertrix, rue de la Bonne-Fontaine 52, RPM Liège – division Neufchâteau, numéro d'entreprise 0543.758.145.

Conformément à l'article 61, § 2 du Code des Sociétés, la société privée à responsabilité limitée « GROUPE MAZIERS GESTION » a nommé Monsieur Fabrice MAZIERS, demeurant à 6880 Bertrix, rue de la Bonne-Fontaine 52, en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat de gérant au sein de la SPRL « BRASSERIE DU GRAND ENCLOS » au nom et pour le compte de la société « GROUPE MAZIERS GESTION ».

Ce mandat sera rémunéré.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme et ratifie l'ensemble des actes posés par la société « GROUPE MAZIERS GESTION » dans le cadre de la gestion de la société « BRASSERIE DU GRAND ENCLOS » depuis le premier janvier 2016.

La société « GROUPE MAZIERS GESTION », valablement représentée par Monsieur Fabrice MAZIERS en qualité de gérant, intervenant aux présentes, accepte le mandat qui lui est conféré.

Troisième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseillers Juridiques », et à Madame Alice DOPPAGNE, Senior auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Conseils Fiscaux», avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication des résolutions qui précèdent aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire."

Pour extrait conforme

Déposé en même temps : un exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale

Jean-Philippe Weicker

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2016 - Annexes du Moniteur belge